

## I – Les relations extérieures du Canada

Hélène Galarneau

---

Volume 21, Number 1, 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702624ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702624ar>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

### ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Galarneau, H. (1990). I – Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 21(1), 115–144. <https://doi.org/10.7202/702624ar>

# Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec

Hélène GALARNEAU et Manon TESSIER\*

## I — Les relations extérieures du Canada

(octobre à décembre 1989)

### A — Aperçu général

Les trois derniers mois de l'année 1989 entraînaient le Premier ministre canadien dans de nombreux déplacements à l'étranger. M. Brian Mulroney quittait d'abord le pays une vingtaine de jours en octobre pour se rendre en visite officielle à Singapour, au Sommet du Commonwealth à Kuala Lumpur et de là au Costa Rica pour le Sommet du Costa Rica où il annonçait l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains (OEA). Le Premier ministre, toujours accompagné de son secrétaire d'État aux Affaires extérieures, effectuait à la fin de novembre en Union soviétique un voyage soigneusement préparé au cours des derniers mois. Il rencontrait encore à Bruxelles en décembre ses homologues de l'OTAN. De son côté, le ministre du Commerce extérieur prenait part en novembre à plusieurs consultations multilatérales en Australie, au Japon et en Thaïlande afin de suivre l'évolution des négociations de l'*Uruguay Round* et de discuter de la coopération économique dans la région Asie-Pacifique. L'Europe de l'Ouest recevait également la visite du ministre Crosbie, venu en octobre y mener une campagne contre les pratiques de surpêche dans l'Atlantique du Nord-Ouest.

Observateur attentif des événements d'Europe de l'Est, le ministère des Affaires extérieures entamait une réflexion sur l'avenir des relations du Canada avec cette région.<sup>1</sup> Cet examen ne semblait pas terminé à la fin d'un trimestre au cours duquel le gouvernement n'émettait que quelques communiqués sur ces bouleversements.

### B — Les politiques de défense

#### 1 — L'OTAN

Les ministres de la Défense, des Affaires étrangères et les dirigeants des pays membres de l'OTAN se réunissaient à diverses reprises au cours du trimestre soit dans

\* *Documentaliste et documentaliste-adjointe au CQRI.*

1. *La Presse*, 15 novembre 1989, p. B1; voir aussi *Le Devoir*, 25 novembre 1989, p. A6 et *La Presse*, 18 novembre 1989, p. G1.

*Revue Études internationales*, volume XXI, n° 1, mars 1990

le cadre de leurs rencontres régulières soit au lendemain du Sommet Bush-Gorbatchev, à l'occasion d'une réunion spéciale.

Le Groupe des plans nucléaires (GPN) de l'OTAN, constitué des ministres de la Défense, tenait les 24 et 25 octobre à Vilamoura, au Portugal, sa 46<sup>ème</sup> session. Le sous-ministre de la Défense nationale, le chef de l'État-major de la Défense et l'ambassadeur du Canada à l'OTAN accompagnaient le ministre canadien, M. Bill McKnight. S'ils jugeaient encourageantes les réformes entreprises dans certains pays de l'Est, les ministres rejetaient toutefois la proposition soviétique d'une dissolution des deux alliances militaires. Soulignons que la prochaine réunion du GPN se tiendra au Canada le printemps prochain.<sup>2</sup>

Les ministres de la Défense se réunissaient une seconde fois à la fin du mois, à Bruxelles, cette fois-ci dans le cadre du Comité des plans de défense (CPD). L'éventualité d'une réduction des dépenses militaires américaines et les changements en Europe marquaient surtout les discussions du CPD. Dans leur communiqué final, les ministres, tout en se montrant favorables aux changements au sein des pays du Pacte de Varsovie, réaffirmaient le principe d'une alliance unie et forte et repoussaient l'idée d'un désarmement unilatéral.<sup>3</sup>

Près d'un mois plus tard, le Premier ministre canadien rencontrait brièvement à Washington le Président américain peu avant le départ de ce dernier pour Malte. Cette session de travail faisait partie des consultations effectuées par M. Bush en préparation de son tête-à-tête avec le Président soviétique. M. Mulroney devait lui-même faire part des résultats de son récent voyage en URSS et de ses entretiens avec M. Gorbatchev.<sup>4</sup>

MM. Mulroney et Bush se retrouvaient quelques jours plus tard, le 14 décembre, en compagnie des autres dirigeants de l'OTAN lors d'une réunion spéciale de l'Alliance atlantique destinée à faire le point sur le sommet de Malte. Le Président américain, le Premier ministre italien et le Premier ministre canadien s'adressaient à leurs homologues afin de rendre compte de leurs entretiens respectifs avec M. Gorbatchev.<sup>5</sup> Dans sa présentation, M. Mulroney estimait « impensable » que les réformes démocratiques engagées en Europe de l'Est n'atteignent pas l'URSS. Il décelait alors une « contradiction » dans l'attitude du Président soviétique qui, selon lui, « donne l'impression d'encourager les réformes du système communiste dans les pays de l'Est mais pas vraiment en URSS ». M. Mulroney exposait également aux autres participants les propos de M. Gorbatchev sur les difficultés de l'économie soviétique et sur la pertinence du maintien des alliances militaires pour la stabilité des relations Est-Ouest.<sup>6</sup>

2. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 53/89*, 23 octobre 1989; voir aussi *Le Devoir*, 23 octobre 1989, p. 5; *The Globe and Mail*, 25 octobre 1989, p. A4; *Le Devoir*, 26 octobre 1989, p. 8; *The Globe and Mail*, 26 octobre 1989, p. A9.

3. *Le Devoir*, 27 novembre 1989, p. 4; *The Gazette*, 28 novembre 1989, p. F13; *The Globe and Mail*, 29 novembre 1989, p. A8; *The Globe and Mail*, 30 novembre 1989, p. A4.

4. *The Ottawa Citizen*, 29 novembre 1989, p. A6; Colin MACKENZIE, *The Globe and Mail*, 30 novembre 1989, p. A9; *La Presse*, 30 novembre 1989, p. B9; *The Ottawa Citizen*, 30 novembre 1989, p. A3.

5. *The Ottawa Citizen*, 4 décembre 1989, p. A7 et *Le Devoir*, 4 décembre 1989, p. 4.

6. *Le Devoir*, 5 décembre 1989, p. 5; *The Globe and Mail*, 5 décembre 1989, pp. A1 et A2; *La Presse*, 5 décembre 1989, pp. A1 et A2; *The Globe and Mail*, 6 décembre 1989, p. A4.

Enfin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, participait les 14 et 15 décembre à Bruxelles à une réunion semestrielle des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN. Les seize ministres devaient eux aussi discuter des changements en cours à l'Est. Ils entérinaient de plus une résolution sur la question allemande, un projet de traité sur la réduction des forces conventionnelles en Europe (CFE) et adoptaient une position commune sur le libre survol des territoires de l'OTAN et du Pacte de Varsovie (projet « ciel ouvert »).<sup>7</sup> Dans leur communiqué final, les ministres des Affaires étrangères soulignaient que l'OTAN serait « amenée à exercer de plus en plus sa fonction politique », afin notamment d'encourager les mouvements de démocratisation en Europe de l'Est.<sup>8</sup>

## 2 – La vérification: la proposition « ciel ouvert »

On se souviendra que le Canada avait offert de recevoir à Ottawa des représentants du Pacte de Varsovie et de l'OTAN pour jeter les balises d'un accord sur l'ouverture des espaces aériens. La concrétisation d'une telle conférence se dessinait au cours du trimestre. Les dates du 12 au 14 février étaient retenues pour la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Des experts prolongeront de leur côté les pourparlers jusqu'au 28 février.<sup>9</sup>

## 3 – Autres questions

Le 31 octobre, le Comité spécial du Sénat sur la défense nationale déposait son cinquième et dernier rapport sur l'état des Forces armées canadiennes. Intitulé *Les forces terrestres du Canada*, ce rapport contient plusieurs recommandations concernant notamment le statut des forces canadiennes en Europe. Sur ce point, le rapport élimine aussi bien l'idée d'un retrait des troupes canadiennes d'Europe que celle de leur maintien dans la forme actuelle. Le comité propose quelques options, dont la constitution d'une brigade aérotransportable d'intervention rapide ou une restructuration des forces canadiennes orientée vers la défensive.<sup>10</sup>

La même journée, le ministère de la Défense nationale rendait public son énoncé politique sur les incidences environnementales des activités militaires exercées à Goose Bay, au Labrador. Amorcée depuis avril 1987, cette étude devait évaluer les effets sur l'environnement d'une augmentation graduelle des activités d'entraînement au vol à basse altitude et de l'établissement d'un Centre de chasse tactique de l'OTAN dans ce secteur. L'énoncé conclut que ces activités, malgré leur fréquence, auront des « incidences négligeables » sur l'environnement, « qu'il ne sera pas nécessaire d'atténuer ». Il poursuit en soulignant que les impacts seront maintenus à un niveau minimal par l'absence de vol au-dessus de certains secteurs lors de circonstances

7. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 302*, 8 décembre 1989; *Le Devoir*, 14 décembre 1989, p. 5 et 15 décembre 1989, p. 5 et 16 décembre 1989, p. A5; *The Globe and Mail*, 15 décembre 1989, p. A4 et 16 décembre 1989, p. A7.

8. Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 16 décembre 1989, p. A5.

9. Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 11 décembre 1989, p. 12.

10. Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 3 novembre 1989, p. 2; voir aussi Institut canadien pour la paix et la sécurité, *Paix et Sécurité*, vol. 4, no. 4, hiver 1989-1990, p. 15 et p. 17.

particulières telles une migration animale ou une présence humaine.<sup>11</sup> L'établissement d'un centre de chasse au Labrador est actuellement envisagé par l'OTAN, qui considère également la Turquie comme autre site possible. Le gouvernement canadien attend, quant à lui, la fin de l'examen du projet par la Commission du ministère de l'Environnement avant de s'engager de façon définitive vis-à-vis de ses Alliés.

Toujours au mois d'octobre, cette fois-ci du 20 au 26, une délégation de militaires canadiens se rendait pour la première fois depuis 1945 en Union soviétique afin d'y discuter de diverses questions d'ordre militaire et stratégique. Les Canadiens donnaient leur accord de principe à la création d'un programme d'échange grâce auquel des militaires, des journalistes et des historiens pourraient prendre part à des discussions canado-soviétiques sur ce sujet. Après son séjour en URSS, la délégation devait se rendre à Helsinki du 27 au 29 octobre pour y rencontrer des militaires finlandais.<sup>12</sup>

Enfin, signalons que le quotidien *Le Soleil* rapportait en décembre la possibilité que le ministère de la Défense nationale implante dès l'automne 1990 une base militaire à Kuujuaq. Destinée aux avions américains et canadiens, la construction de cette base s'inscrirait dans le projet de modernisation de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.<sup>13</sup>

## C — Les politiques économiques et commerciales

Le ministre du Commerce extérieur présentait en octobre le premier rapport annuel sur le commerce extérieur qu'il intitulait: « Le défi de la concurrence mondiale ». Un profil des activités commerciales y est dressé et les stratégies du gouvernement canadien dans ce domaine y sont brièvement expliquées. Selon ce bilan de l'année 1988-1989, les exportations canadiennes ont atteint un total de \$138,1 milliards pour des importations de \$131,7 milliards, créant ainsi un excédent de \$6,4 milliards dans la balance commerciale du pays. Les services et les programmes canadiens d'aide à l'exportation ont quant à eux généré un volume d'affaires d'une valeur de \$5,1 milliards, les ventes canadiennes s'effectuant principalement dans trois régions soit l'Asie et le Pacifique, l'Europe de l'Ouest et les États-Unis.<sup>14</sup>

M. Crosbie profitait également de cet événement pour annoncer des changements au Programme de développement des marchés d'exportations. Ces modifications

11. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 54/89*, 31 octobre 1989; Marie TISON, *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> novembre 1989, p. 10; Paul KORING et Kevin COX, *The Globe and Mail*, 1<sup>er</sup> novembre 1989, pp. A1 et A2; voir aussi, Résumé de l'Énoncé des incidences environnementales des activités militaires aériennes au Labrador et au Québec, juillet 1989, 53p.

12. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 51/89*, 19 octobre 1989; Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 2 novembre 1989, p. 2.

13. *Le Soleil*, 19 décembre 1989, pp. A1 et A9; *Le Soleil*, 20 décembre 1989, cité par l'*Argus*, 21 décembre 1989, p. A14.

14. Canada, Affaires extérieures et Commerce extérieur, *Le Défi de la concurrence mondiale. Profil du Commerce extérieur du Canada 1988-1989*, Ottawa, 1989, 19p. et 21p. (angl. et franc.); Ministère du Commerce extérieur, *Communiqué no 252*, 23 octobre 1989.

comprennent notamment l'ajout des États-Unis à la liste des pays admissibles à une contribution du programme pour l'établissement d'un bureau de vente à l'étranger.<sup>15</sup>

Quelques jours auparavant, devant l'Association canadienne des exportateurs, M. Crosbie évoquait les difficultés causées par la croissance du financement à l'exportation. Il expliquait alors que les demandes de crédit à l'exportation devraient dorénavant être accordées en tenant compte du contexte de restrictions budgétaires. « Il nous faut, déclarait-il alors, comme pour le commerce des marchandises, une meilleure réglementation du financement à l'exportation. C'est pourquoi nous avons obtenu de nos partenaires du Sommet économique, (...) un réexamen des arrangements pris au sein de l'OCDE au chapitre des crédits à l'exportation afin de donner un peu d'ordre et de stabilité au système ».<sup>16</sup>

Le président du Conseil du Trésor, M. Robert de Cotret, dévoilait à la mi-décembre une série de mesures destinées à contrôler et à réduire les dépenses du gouvernement et de l'administration fédérale. Des réductions totales de \$1,4 milliard sont anticipées pour les trois prochaines années. Elles se répartissent de la manière suivante: \$250 millions en 1990-1991, \$450 millions en 1991-1992 et \$700 millions en 1992-1993. Outre des coupures dans les services aux parlementaires, plusieurs ministères verront leur budget touché, dont celui des Affaires extérieures et du Commerce extérieur Canada, diminué de \$170 millions pour les quatre prochaines années.<sup>17</sup> De nouvelles compressions devraient être annoncées dans le budget du ministre des Finances qui est prévu pour le printemps prochain.

## D — Les politiques d'aide au développement

La « Journée du développement » se tenait, pour la deuxième fois au pays, le premier lundi d'octobre. La localisation de deux nouveaux centres d'excellence en développement international était rendue publique à cette occasion. Il s'agit de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS)-Urbanisation de Montréal et de l'Université de Calgary, deux institutions qui se voient dotées, dans le cadre de ce programme de l'ACDI, d'un centre en développement international. Trente-huit demandes ont été soumises à ce jour à l'ACDI qui prévoit en mettre sur pied un nombre restreint.<sup>18</sup>

Par ailleurs, le Comité national consultatif sur l'éducation au développement tenait sa réunion inaugurale le 26 octobre. Le Comité, présidé par M. Douglas Roche, ancien ambassadeur du Canada pour le désarmement, étudie les processus de sélection et les méthodes d'évaluation appliquées aux projets d'éducation au développe-

15. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 241*, 10 octobre 1989; voir aussi Ministre du Commerce extérieur, *Discours no 89/51*, 10 octobre 1989.

16. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 89/48*, 2 octobre 1989; Madeleine DROHAN, *The Globe and Mail*, 3 octobre 1989, p. B8.

17. Maurice GODIN, *Le Devoir*, 16 décembre 1989, pp. A1 et A2; Alan FREEMAN et Drew FAGAN, *The Globe and Mail*, 16 décembre 1989, pp. A1 et A2; Maurice JANNARD, *La Presse*, 16 décembre 1989, p. A1.

18. ACDI, *Communiqué no 89-49*, et *Communiqué no 89-50*, 2 octobre 1989; Isabelle PARÉ, *Le Devoir*, 3 octobre 1989, pp. 1 et 10.

ment financés dans le cadre du Programme de participation du public de l'ACDI. Il remettra ses recommandations à la ministre après la fin de son examen.<sup>19</sup>

## E — Les politiques d'immigration

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Barbara McDougall, présentait comme il est d'usage en fin d'année son rapport annuel sur les prochains niveaux d'immigration.<sup>20</sup> Elle annonçait alors l'intention du gouvernement canadien d'admettre entre 165 000 et 175 000 immigrants pour l'année 1990, soit une augmentation de 15 000 par rapport à la fourchette de 1989, qui était de 150 000 à 160 000. Les prévisions de la ministre se répartissent comme suit:

### Nombre d'immigrants prévu par catégorie pour 1990

Catégorie de la famille:	61 000	
Réfugiés:	33 000*	
Personnes admises pour raison humanitaire:	3 000	— 6 000
Travailleurs sélectionnés:		
— requérants principaux	21 000	— 24 000
— conjoints et personnes à charge	29 000	— 33 000
Gens d'affaires:		
— requérants principaux	4 000	
— conjoints et personnes à charge	11 000	
Retraités:	3 000	
<b>TOTAL</b>	<b>165 000</b>	<b>— 175 000**</b>

\* Inclut des estimations de 13 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement, de 13 000 personnes parrainées par des groupes privés ou des individus et de 7 000 titulaires au droit d'établissement.

\*\* Ne comprend pas les personnes acceptées dans le cadre de l'arriéré des revendications au statut de réfugié.

Outre ces prévisions, Mme McDougall annonçait un élargissement des consultations en vue de l'élaboration d'une politique d'immigration à moyen terme. Ainsi, en plus des consultations habituelles, le gouvernement demandera dorénavant l'avis de représentants des administrations municipales, des entreprises, des services de santé et des associations de travailleurs afin de parvenir à un consensus sur la politique d'immigration pour les années 1991 à 1995.<sup>21</sup>

La ministre accueillait favorablement au début de novembre un rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration consacré à l'immigration

19. ACDI, *Communiqué no 89-52*, 26 octobre 1989.

20. Canada, Emploi et Immigration, *Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement*, Ottawa, 1989.

21. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 89/19*, 18 octobre 1989; Pierre APRIL, *Le Devoir*, 19 octobre 1989, pp. 1 et 12; Richard CLÉROUX, *The Globe and Mail*, 19 octobre 1989, pp. A1 et A2.

des citoyens libanais au Canada. Sur les sept recommandations soumises par le comité, cinq recevaient l'aval de la ministre. Celles-ci portent principalement sur l'amélioration des services offerts au bureau canadien d'immigration à Nicosie, bureau où sont traitées les demandes présentées par des citoyens libanais ayant fui leur pays pour Chypre.<sup>22</sup> Quelques jours plus tard, le gouvernement donnait son approbation à un accord de parrainage avec le Congrès germano-canadien. En vertu de cet accord, les personnes émigrant de l'Allemagne de l'Est verraient leur établissement au Canada facilité.<sup>23</sup>

Enfin, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration modifiait de nouveau sa politique à l'égard des ressortissants haïtiens en levant, le 5 octobre, le moratoire empêchant l'expulsion du Canada des citoyens de ce pays considérés en situation illégale. Cette décision suscitait de nombreuses protestations, les organismes non gouvernementaux impliqués dans le dossier faisant valoir que la situation dans ce pays était toujours instable. Après quelques expulsions, le ministère autorisait un délai dans l'exécution de cette politique afin de réévaluer la situation en Haïti.<sup>24</sup>

## F — Organisations et réunions internationales

### 1 — L'ONU

Le Canada assurait la présidence du Conseil de sécurité durant le mois d'octobre.<sup>25</sup> Si aucune crise majeure ne secouait le Conseil, l'ambassadeur canadien, M. Yves Fortier, devait toutefois composer avec certains dossiers dont la question namibienne et la création d'un groupe d'observateurs en Amérique centrale.

À la mi-octobre, certains pays africains réclamaient la convocation d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité afin de condamner les activités des forces paramilitaires en Namibie entraînées par l'Afrique du Sud et d'exiger des sanctions contre Pretoria. L'ambassadeur canadien devait alors trouver un terrain d'entente entre ces pays et les autres membres du Conseil opposés à de telles mesures. Une résolution ralliant les deux parties était finalement adoptée le 31 octobre.<sup>26</sup> En novembre, les Nations Unies se montraient satisfaites des élections tenues en Namibie, élections qu'elles jugeaient « libres et équitables ». Appuyant cette conclusion, le Canada entendait demander au Conseil de sécurité d'entériner rapidement les résultats du scrutin et de les faire accepter par la communauté internationale.<sup>27</sup>

Toujours en octobre, on apprenait la confirmation par le Canada de l'envoi d'une équipe de surveillance policière au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la

22. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 89/24*, 8 novembre 1989.

23. Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 89/26*, 16 novembre 1989.

24. Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 6 octobre 1989, p. 10; Patricia POIRIER, *The Globe and Mail*, 20 octobre 1989, p. A5; Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 10 novembre 1989, p. 3; Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 5 décembre 1989, pp. 1 et 8; Patricia POIRIER, *The Globe and Mail*, 6 décembre 1989, p. A8; Paul CAUCHON, *Le Devoir*, 12 décembre 1989, p. 4.

25. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 232*, 2 octobre 1989.

26. Voir *Paix et Sécurité*, vol. 4, no. 4, hiver 1989-1990, p. 16.

27. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 282*, 12 novembre 1989.



période de transition en Namibie. Une centaine d'agents choisis au sein de la Gendarmerie royale du Canada se sont ainsi joints au contingent canadien en Namibie déjà composé de militaires, de contrôleurs électoraux et d'autres spécialistes du processus électoral.<sup>28</sup>

Le Conseil de sécurité devait également examiner au cours du mois d'octobre le rapport que lui avait présenté le Secrétaire général sur la création d'un Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA). Le groupe était mis sur pied le 7 novembre et le Canada annonçait sa participation le 30.<sup>29</sup> L'ONUCA qui sera composé de plus de 250 militaires et de 365 civils de divers pays comprendra environ 40 observateurs militaires canadiens. Le Canada affectera en plus huit hélicoptères d'observation et fournira un soutien logistique. L'Espagne, l'Irlande, le Venezuela, l'Allemagne de l'Ouest et la Colombie participent également à cette force de maintien de la paix.

Le Canada se retrouvait parmi les auteurs d'une résolution recommandant l'arrêt des pratiques de pêche aux filets dérivants en haute mer, résolution qui était adoptée par l'Assemblée générale.<sup>30</sup> Il apportait en outre son appui à la création d'un nouveau comité des Nations Unies de surveillance contre la pratique de la torture.<sup>31</sup>

Enfin, la ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, participait du 12 au 14 décembre à la session extraordinaire des Nations Unies sur l'apartheid, la première sur ce sujet. Dans son discours, Mme Landry reprenait essentiellement les arguments évoqués par les dirigeants canadiens à la Conférence du Commonwealth à savoir le maintien des pressions actuelles et l'appui à l'embargo obligatoire de l'ONU sur les armements, tout en accordant un certain délai au nouveau gouvernement sud-africain pour démontrer sa volonté de démanteler l'apartheid.<sup>32</sup> Plus tôt en octobre, Mme Landry s'était rendue à la Conférence générale de l'UNESCO à Paris. Elle devait alors avoir un entretien privé avec M. Federico Mayor, le directeur général de l'UNESCO.<sup>33</sup>

## 2 – La Conférence du Commonwealth

Le Premier ministre canadien et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures participaient à la réunion bisannuelle des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth qui avait lieu du 19 au 24 octobre à Kuala Lumpur, capitale de la Malaysia. La conférence réunissait les représentants de 49 pays, y compris le Pakistan, absent de ces réunions depuis plusieurs années. La difficile question de l'Afrique du Sud était débattue dès l'ouverture de la conférence. Le Canada, par l'entremise de son Premier ministre, préconisait alors la poursuite des sanctions actuelles tout en soulignant que les récentes initiatives du nouveau président de Klerk, telle la

28. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 235*, 3 octobre 1989.

29. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 58/89*, 30 novembre 1989, *The Globe and Mail*, 1<sup>er</sup> décembre 1989, p. A9.

30. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 317*, 22 décembre 1989.

31. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 287*, 17 novembre 1989.

32. Ministère des Relations extérieures et du Développement international, *Communiqué no 303*, 12 décembre 1989 et *Déclaration no 89/68*, 12 décembre 1989.

33. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 253*, 20 octobre 1989.

libération de prisonniers politiques, pouvaient être considérées « significatives ».<sup>34</sup> De son côté, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures présentait aux participants un rapport sur les deux années d'activités du Comité des ministres des Affaires étrangères sur l'Afrique australe dont il est le président.<sup>35</sup>

Les débuts de la conférence étaient également marqués par l'annonce d'une entente conclue entre des banques internationales et le gouvernement sud-africain pour un rééchelonnement de la dette extérieure de ce pays.<sup>36</sup> Soulignons que cette décision va à l'encontre de la demande faite au trimestre dernier par le comité présidé par M. Clark pour un resserrement des conditions de crédit offertes à Pretoria.

Après en avoir longuement débattu, les participants adoptaient finalement une déclaration conjointe sur l'Afrique du Sud dans laquelle les pays membres se déclarent en faveur du maintien des sanctions dans l'attente de « changements clairs et irréversibles » dans le comportement des autorités sud-africaines.<sup>37</sup> La Grande-Bretagne se dissociait toutefois de quatre des vingt-sept paragraphes en rejetant une fois de plus tout appel à de nouvelles sanctions. Son adhésion à cette déclaration commune n'empêchait pas la Grande-Bretagne d'émettre une déclaration unilatérale sur l'Afrique du Sud.<sup>38</sup> Le geste britannique soulevait le mécontentement de nombre de participants dont les premiers ministres canadien et australien.<sup>39</sup>

Outre le sujet de l'Apartheid, les pays du Commonwealth abordaient aussi les questions du développement des institutions démocratiques, la lutte contre les stupéfiants, la situation de Hong Kong et la défense de l'environnement. Ce dernier point faisait lui aussi l'objet d'une déclaration commune fort discutée afin de rallier la position de la Grande-Bretagne, favorable à la consolidation des structures existantes, et celle des autres pays réclamant une mobilisation pour la création d'un nouveau fonds dans ce domaine.<sup>40</sup>

Par ailleurs, un successeur à M. Shridath Ramphal au titre de Secrétaire général du Commonwealth était choisi au cours de la conférence. Il s'agit de M. Ekeka Anyaoku, du Nigeria. Le Canada avait pour sa part appuyé la candidature de M. Malcolm Fraser de l'Australie. La prochaine conférence bisannuelle du Commonwealth se tiendra au Zimbabwe plutôt qu'à l'île de Malte, site initialement prévu.

### 3 – La Francophonie

Trois villes canadiennes étaient les lieux de rendez-vous des pays membres de la Francophonie au cours du trimestre. Moncton recevait du 26 au 28 novembre la

34. *Le Devoir*, 19 octobre 1989, p. 6; voir aussi *Le Devoir*, 11 octobre 1989, pp. 1 et 10; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 13 octobre 1989, pp. A1 et A2.

35. Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 89/55*, 19 octobre 1989.

36. *Le Devoir*, 20 octobre 1989, pp. 1 et 10; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 20 octobre 1989, p. A3.

37. *Le Devoir*, 23 octobre 1989, pp. 1 et 14.

38. *Le Devoir*, 25 octobre 1989, p. 5; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 23 octobre 1989, pp. A1 et A2.

39. *Le Devoir*, 24 octobre 1989, pp. 1 et 10; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 24 octobre 1989, p. A4 et 25 octobre 1989, pp. A1 et A2.

40. *Le Devoir*, 21 octobre 1989, pp. A1 et A10; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 23 octobre 1989, p. A3.

réunion du Programme spécial de développement de l'Agence de coopération culturelle et technique, Québec était l'hôtesse du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre de la réunion de son Conseil d'administration et Ottawa, le site de la XII<sup>ème</sup> Conférence générale biennale de l'ACCT du 3 au 5 décembre. À Ottawa, la délégation du gouvernement fédéral était présidée par M. Lucien Bouchard, en sa qualité de ministre responsable des Sommets et de l'ACCT.<sup>41</sup>

C'est lors de cette réunion que se tenait l'élection d'un nouveau secrétaire général de l'ACCT. Les délégués nommaient alors à ce poste M. Jean-Louis Roy, délégué général du Québec à Paris, après quatre tours de scrutin et le désistement de M. Roger Dehaybe, le candidat belge soutenu par la France.<sup>42</sup> En raison du rôle dorénavant dévolu à l'Agence de secrétariat pour la coordination et la mise en oeuvre des décisions prises par les Sommets francophones, M. Roy devient de facto le Secrétaire général de la francophonie pour les quatre prochaines années.

La presse écrite notait surtout durant cette période les gestes posés par le Canada et le Québec en faveur de leur candidat, que ce soit la visite du ministre canadien Lucien Bouchard à Bruxelles, la tournée africaine de M. Roy, apparemment financée par le gouvernement fédéral, ou le passage du Premier ministre canadien à l'ouverture des assises de la conférence générale.<sup>43</sup>

#### 4 - Le GATT

Accompagné de hauts fonctionnaires canadiens, le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, assistait en novembre à diverses rencontres consacrées aux négociations commerciales multilatérales: la réunion des ministres de la Quadrilatérale, celle des ministres du Commerce des membres du GATT et celle du Groupe de Cairns. L'échéance de la présente série de négociations se rapprochant, les discussions à ce sujet se multipliaient.

À Tokyo, du 15 au 17 novembre, les ministres du Commerce de 27 pays participants à l'*Uruguay Round* tenaient une réunion informelle. M. Crosbie devait alors faire valoir le point de vue canadien dans les domaines de l'agriculture, de l'accès aux marchés, de la propriété intellectuelle et des règles du GATT. Il devait également souligner la nécessité pour chaque pays de consentir à certaines conditions afin que le présent cycle de négociations puisse déboucher sur une note positive.<sup>44</sup>

Par ailleurs, le Canada préparait au cours du trimestre deux propositions, l'une sur la propriété intellectuelle, l'autre sur la réforme de la réglementation antidumping, qu'il soumettait au GATT. Le 30 novembre, il déposait à Genève un document sur les droits à la propriété intellectuelle qui touchent le commerce. Ce document, qui examine la nécessité d'établir des normes internationales, fait suite à une autre

41. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 290*, 20 novembre 1989.

42. Chantal HÉBERT, *Le Devoir*, 5 décembre 1989, p. 2; *Le Soleil*, 5 décembre 1989, cité par l'*Argus*, 5 décembre 1989, pp. A3 et A4.

43. Voir notamment Chantal HÉBERT, *Le Devoir*, 4 décembre 1989, p. 3; *Le Soleil*, 6 décembre 1989, cité par l'*Argus*, 6 décembre 1989, p. A15; *Le Devoir*, 18 décembre 1989, p. 2.

44. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 266*, 31 octobre 1989 et *Communiqué no 288*, 17 novembre 1989.

proposition canadienne sur le respect des droits de propriété intellectuelle émise en septembre dernier.<sup>45</sup> Le 20 décembre, il transmettait une proposition de réforme de la réglementation antidumping. « Notre expérience du Code antidumping du GATT a montré qu'il faut une interprétation plus claire et plus largement acceptée ainsi qu'une application plus uniforme des dispositions antidumping pour garantir l'application de normes et de procédures homogènes » expliquait à cette occasion le ministre Crosbie.<sup>46</sup>

## 5 – Le Groupe de Cairns

Du 21 au 23 novembre, le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, participait à Chiang Mai, en Thaïlande, à la réunion du Groupe de Cairns, composé de 14 pays exportateurs de produits agricoles. Les participants convenaient alors d'un texte exprimant leur position commune sur la réforme à long terme des échanges agricoles. Ce document préconise la réduction de tous les tarifs douaniers imposés aux produits agricoles ainsi que l'élimination ou la modification de toutes les mesures non explicitement prévues par le GATT. Ainsi à la fin de cette série de négociations, la totalité des mesures applicables aux importations devrait être couverte par des règlements précis du GATT. Le Canada souscrivait à cette proposition qui répond, selon le ministre Crosbie, « aux principaux objectifs du Canada en matière d'agriculture ».<sup>47</sup>

Quant à l'article XI du GATT sur les contrôles à l'importation imposés dans le cadre d'une politique de gestion de l'offre, la position canadienne demeurerait la même, l'objectif du Canada étant toujours la clarification ou le renforcement des règlements actuels du GATT. De retour au pays, le ministre Crosbie réitérait sa volonté de protéger le système canadien de gestion de l'offre des produits agricoles.<sup>48</sup>

## 6 – Les ministres de la Quadrilatérale au Japon

À Hakone, au Japon, les ministres du Commerce international du Canada, des États-Unis, du Japon et de la Communauté européenne convenaient de la nécessité d'accélérer le rythme des négociations entourant l'*Uruguay Round*. L'amélioration des mécanismes de règlement du GATT et l'utilisation par certains pays de pratiques unilatérales constituaient également des sujets fort discutés. M. Crosbie saluait pour sa part l'engagement de la CE à déposer prochainement sa proposition de réforme du secteur agricole et celui des États-Unis quant à la publication sous peu d'un document sur les subventions et les droits compensateurs.<sup>49</sup>

45. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 260*, 26 octobre 1989; *The Globe and Mail*, 28 octobre 1989, p. B3.

46. Pour plus de détails voir, Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 314*, 20 décembre et Madeleine DROHAN, *The Globe and Mail*, 22 décembre 1989, p. B3.

47. Pour plus de détails voir, Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 292*, 23 novembre 1989 et Drew FAGAN, *The Globe and Mail*, 23 novembre 1989, p. B6.

48. *Le Devoir*, 5 décembre 1989, p. 9; *La Presse*, 5 décembre 1989, cité par l'*Argus*, 5 décembre 1989, p. A18.

49. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 288*, 17 novembre 1989; voir aussi *The Globe and Mail*, 13 novembre 1989, p. B3 et 14 novembre 1989, p. B10; *Le Devoir*, 15 novembre 1989 et Édith THERRY, *The Globe and Mail*, 15 novembre 1989, pp. B1 et B6.

## 7 – L'Organisation des États américains (OEA)

Après avoir participé à l'Organisation des États américains à titre d'observateur depuis 1972, le Canada en devenait le 33<sup>ème</sup> membre en signant le 13 novembre la charte de cette organisation.<sup>50</sup> Lors du discours marquant cette cérémonie, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures expliquait les raisons du geste canadien et la « nouvelle stratégie » du Canada à l'égard de l'Amérique latine. Celle-ci, disait-il, « repose sur la simple prémisse que les pays de cette région peuvent exercer une influence prépondérante en ce qui concerne les questions qui présentent une grande importance pour le monde, (...), qu'il s'agisse de la drogue, de l'environnement, des droits de l'homme, de la dette, du commerce ou encore du dialogue qui s'amorce entre pays développés et pays en développement ». Établissant un lien entre la stabilité économique et politique et la capacité des pays à jouer un rôle positif dans le règlement de ces problèmes, il énonçait l'objectif premier de cette stratégie comme « étant la recherche de la prospérité économique et d'une structure démocratique durable ».<sup>51</sup>

La décision canadienne de devenir membre à part entière de l'OEA avait été annoncée plus tôt en octobre lors du Sommet organisé par le Président du Costa Rica (cf. section Amérique latine). Le Premier ministre canadien s'y était rendu, sitôt la réunion du Commonwealth terminée pour en exprimer officiellement la demande. Bien que membre de l'OEA, le Canada ne signera pas le traité de Rio sur l'assistance militaire mutuelle en cas de conflits. Son adhésion entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1990 après avoir été officiellement ratifiée.

## 8 – Rencontre sur l'environnement

Au début de novembre, soixante-neuf pays participaient à Nooedwijk, aux Pays-Bas, à une rencontre internationale sur le réchauffement de l'atmosphère. Représenté par son ministre de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, le Canada entendait notamment insister sur la stabilisation des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) à son niveau actuel et sur la signature d'une convention globale sur cette question. Après deux jours de discussions, les participants adoptaient une déclaration sur la nécessité de stabiliser les émissions de ce gaz sans toutefois en préciser le niveau ou l'échéance.<sup>52</sup> Une conférence de l'ONU sur ce même thème est prévue pour novembre 1990.

## G — Les relations canado-américaines

Si l'on omet la courte visite du Premier ministre canadien au Président américain avant le Sommet Bush-Gorbatchev, les relations bilatérales canado-américaines

50. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 281*, 13 novembre 1989.

51. Ministères des Affaires extérieures, *Discours no 89/62*, 13 novembre 1989; *Le Devoir*, 14 novembre 1989, p. 3; Colin MACKENZIE, *The Globe and Mail*, 14 novembre 1989, p. A4.

52. Clément TRUDEL, *Le Devoir*, 7 novembre 1989, p. 3; *Le Devoir*, 8 novembre 1989, p. 4; *The Globe and Mail*, 8 novembre 1989, p. A4.

étaient presque entièrement consacrées, ce trimestre-ci au règlement de différends commerciaux, dans le cadre de l'Accord de libre-échange ou du GATT.

## 1 – Les relations commerciales

Les premières décisions des instances binationales prises en vertu des dispositions du libre-échange étaient rendues au cours du trimestre. Dans un cas, le groupe d'experts constitué selon le chapitre 18 de l'ALE remettait le 16 octobre son rapport final sur le différend soulevé par les prescriptions canadiennes sur le débarquement de saumon et de hareng du Pacifique. Bien qu'on les qualifie de mesure de conservation légitime et valable, les dispositions canadiennes étaient considérées comme ayant une portée trop vaste. Elles ne devraient pas, estimait le groupe d'experts, être appliquées à la totalité des prises. Le rapport suggère donc au Canada de permettre l'exportation directe, sans transit par un port canadien, de 10 % à 20 % des prises effectuées sur les lieux de pêche.<sup>53</sup> Une fois la décision du groupe rendue, les deux parties, qui n'ont aucune obligation légale de s'y soumettre, disposent de 30 jours pour trouver un terrain d'entente. Ce délai était dépassé au début de décembre et les gouvernements canadien et américain s'employaient toujours à établir une interprétation commune des conclusions du rapport.<sup>54</sup>

En décembre, c'était au tour du groupe spécial établi en vertu du chapitre 19 de l'ALE de rendre une décision en matière de droits antidumping et compensateurs. Le groupe avait été créé à la demande de trois exportateurs canadiens après l'imposition par les États-Unis de mesures antidumping concernant les framboises rouges. Le groupe spécial maintenait la décision américaine dans un seul des trois cas. La décision du groupe spécial a été rendue en 283 jours, soit plus d'un mois avant le délai prescrit dans l'ALE.<sup>55</sup>

Le différend sur le homard s'ajoutait aux autres dossiers à être soumis au processus de règlement de différends établi par l'ALE. À la suite de la décision du gouvernement américain d'interdire en décembre les importations de homards capturés au Canada – dont la taille est inférieure aux normes minimales indiquées dans la législation américaine –, le Canada demandait le 12 décembre l'institution d'un groupe spécial.<sup>56</sup> Objet de discussion, au trimestre dernier entre le Premier ministre et le Président américain, ce dossier était encore suivi de près par M. Mulroney alors qu'en octobre, il avait rappelé l'ambassadeur canadien à Washington pour consultation sur cette question.<sup>57</sup>

Enfin, toujours au chapitre du libre-échange, le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, et la représentante au Commerce des États-Unis, Mme Carla Hills,

53. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 247*, 16 octobre 1989.

54. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 272*, 6 novembre 1989; Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 14 novembre 1989, p. B10; Maurice GIRARD, *La Presse*, 25 novembre 1989, p. A18; Madeleine DROHAN, *The Globe and Mail*, 30 novembre 1989, pp. B1 et B4.

55. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 307*, 15 décembre 1989.

56. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 304*, 12 décembre 1989.

57. Richard CLÉROUX, *The Globe and Mail*, 7 octobre 1989, p. A7; voir aussi Jennifer LEWINGTON, *The Globe and Mail*, 13 décembre 1989, p. B3.

se rencontraient le 30 novembre à Ottawa pour la deuxième réunion de la Commission mixte du commerce canado-américain. Ils prenaient à cette occasion un certain nombre de décisions destinées à faciliter la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange et concluaient un accord provisoire sur l'accélération de l'élimination des droits de douanes. Plus de 400 articles sont touchés par cette entente.<sup>58</sup>

Le dernier dossier commercial à marquer le trimestre se déroulait dans le cadre du GATT. On se souviendra qu'à la suite d'une plainte des États-Unis, un groupe spécial du GATT s'était prononcé contre les contingents canadiens à l'importation de crème glacée et de yogourt. Après avoir demandé un délai supplémentaire pour étudier le rapport, le Canada annonçait au début de décembre que les recommandations émises par le groupe ne seraient considérées qu'en fonction des résultats de l'*Uruguay Round*. Le Canada, expliquait alors le ministre Crosbie, ne s'oppose pas à l'adoption du rapport, mais « comme les recommandations du groupe spécial touchent l'interprétation des règles du GATT actuellement en cours de négociation dans le cadre des NCM, nous n'avons pas l'intention d'y donner suite avant la conclusion des négociations ». <sup>59</sup> Celles-ci devraient se terminer d'ici la fin de 1990.

## 2. — Questions environnementales

Le département américain de la Justice faisait état au cours du trimestre de sa position sur les pluies acides devant la Cour d'appel des États-Unis alors que se déroulait la poursuite judiciaire entamée par le gouvernement de l'Ontario (au nom de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de certains États du Nord-Est américain) sur les dommages causés par les émissions industrielles en provenance des États-Unis. Le département américain qualifiait alors de « spéculatif » le lien entre l'établissement d'une législation américaine visant à diminuer les émissions industrielles et la réduction des dégâts découlant des pluies acides au Canada.<sup>60</sup>

## H — Le Canada et l'Europe occidentale

### 1 — La CE

Le dossier de la surpêche étrangère, plus précisément la difficile question des quotas dans les eaux internationales au large de Terre-Neuve, occupait la presque totalité des relations entre le Canada et la Communauté européenne au cours du trimestre. On se souviendra que, son délai expirant, la CE devait annoncer quelle devrait être sa position pour l'année 1990 à l'égard des contingents recommandés par l'OPANO lors de son assemblée de septembre. En attente de cette décision, le Canada continuait de faire valoir son point de vue par une série de contacts avec des ministres

58. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 295*, 30 novembre 1989; *CanadExport*, vol. 7, n° 19 (15 décembre 1989), pp. 5-8; Madeleine DROHAN, *The Globe and Mail*, 1<sup>er</sup> décembre 1989, pp. B1 et B6; *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> décembre 1989, p. 2.

59. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 298*, 4 décembre 1989; John ZAROCOSTAS, *The Globe and Mail*, 5 décembre 1989, pp. B1 et B4.

60. *Le Devoir*, 29 novembre 1989, p. 13; Jennifer LEWINGTON *The Globe and Mail*, 29 novembre 1989, pp. A1 et A2.

européens et par le lancement d'une campagne d'information publique visant à rejoindre les médias et les décideurs européens. Le ministre du Commerce extérieur se rendait ainsi en Grande-Bretagne, en Allemagne fédérale et en France du 12 au 20 octobre. Il dirigeait parallèlement à ceci une mission commerciale en France et participait à des activités de promotion commerciale en Allemagne de l'Ouest. Cet aspect de sa visite l'amenait notamment à rencontrer son homologue français, M. Jean-Marie Rausch, et le ministre ouest-allemand de l'Économie, M. Helmut Haussman, avec lesquels il abordait plusieurs questions économiques bilatérales, et à prendre la parole devant la Chambre de commerce Canada-France et la Fédération des industries allemandes.<sup>61</sup>

La campagne d'information lui permettait par ailleurs de discuter avec plusieurs autres ministres européens dont, M. Michel Delebarre, ministre d'État de la Mer responsable des pêches, M. Jacques Mellick, ministre délégué de la Mer en France et M. Ignaz Kiechle, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts chargé du dossier des pêches en Allemagne fédérale. Tout au long de cette campagne, M. Crosbie décrivait le problème de la surpêche sous l'angle du principe de développement durable, estimant que les agissements actuels de la CE, en particulier ceux des flottes espagnoles et portugaises à qui le Canada reproche les prises excessives et la capture de poissons immatures, compromettaient l'exploitation des ressources marines. « La CE, concluait-il, dit adhérer au même principe (le développement durable) et cherche à montrer la voie au monde en matière d'environnement. Ce que nous demandons est que la CE se joigne à nous, ainsi qu'aux autres membres de l'OPANO, pour mettre en pratique en matière de pêche dans le nord-ouest de l'Atlantique ce que nous prônons tous deux ».<sup>62</sup>

De retour au pays, M. Crosbie dressait un bilan des activités du Canada dans ce dossier devant le Conseil canadien des pêches en insistant notamment sur le rôle important que serait appelé à jouer le nouvel ambassadeur à la conservation des ressources marines. Créée au début d'octobre, cette fonction est assumée par M. Allan Beesley, déjà conseiller spécial pour les questions environnementales et ancien ambassadeur à l'ONU sur le droit de la mer, qui sera chargé de coordonner les efforts canadiens en vue de mettre un terme à la surexploitation des ressources marines par des flottes étrangères. Le Canada, expliquait M. Crosbie, entend pour l'instant poursuivre ses efforts à l'intérieur du cadre juridique actuel, par l'entremise de l'OPANO, mais dans l'éventualité d'un échec, il tenterait de faire accepter par la communauté internationale, « un ensemble de règles plus claires et plus efficaces ».<sup>63</sup>

La position canadienne était de nouveau exposée à l'intention des douze ambassadeurs de la CE et de l'ambassadeur des CE au Canada lors d'une rencontre à Ottawa

61. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 237*, 6 octobre 1989; *Ministre du Commerce extérieur, Communiqué no 242*, 11 octobre 1989, *Communiqué no 245*, 13 octobre 1989 et *Communiqué no 251*, 19 octobre 1989.

62. *Ministre du Commerce extérieur, Discours no 89/52*, 13 octobre 1989; Edward GREENSPON, *The Globe and Mail*, 14 octobre 1989, p. B3; voir aussi *Ministre du Commerce extérieur, Discours no 89/53*, 16 octobre 1989 et *Discours no 89/54*, 18 octobre 1989.

63. *Ministre du Commerce extérieur, Discours no 89/56*, 25 octobre 1989; *Ministre du Commerce extérieur, Communiqué no 256*, 25 octobre 1989; voir aussi *Ministère des Affaires extérieures, Communiqué no 238*, 6 octobre 1989.



entre ces derniers et M. Crosbie. Toujours en octobre, le ministre des Pêches et des Océans, M. Thomas Siddon, rencontrait ses homologues de l'Allemagne fédérale et du Royaume-Uni ainsi que le Commissaire européen responsable de la pêche.<sup>64</sup>

Le 12 décembre, l'exécutif de la CE proposait l'établissement dans la zone au large de Terre-Neuve de quotas supérieurs à ceux fixés par l'OPANO,<sup>65</sup> position qui était entérinée le 18 à la réunion du Conseil des ministres des pêches. Les quotas étaient finalement fixés à plus de 56,000 tonnes soit une augmentation de près de 40,000 tonnes par rapport à la limite suggérée par l'OPANO. Du côté canadien, le ministre Crosbie se disait « extrêmement déçu » de cette décision que M. Siddon qualifiait pour sa part « d'inacceptable ». Le Premier ministre canadien devait communiquer par écrit avec le président de la CE, M. Jacques Delors, pour demander une révision de la position européenne.<sup>66</sup>

## 2 – La Grande-Bretagne

Profitant de son passage en Europe pour les réunions des ministres des Affaires étrangères de l'OCDE et de l'OTAN, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, tenait le 11 décembre à Londres des discussions bilatérales avec son homologue britannique, M. Douglas Hurd. M. Hurd a été nommé à ce poste au cours du trimestre. Les deux hommes devaient discuter de diverses questions d'intérêt commun ainsi que de la situation en Europe de l'Est.<sup>67</sup>

## I — Le Canada, l'URSS et l'Europe de l'Est

### 1 – L'URSS

La visite officielle en Union soviétique d'un Premier ministre canadien, la première depuis 18 ans, marquait évidemment le trimestre au chapitre des relations canado-soviétiques. Les rencontres officielles entre les deux pays s'étaient toutefois amorcées d'entrée de trimestre alors que Canadiens et Soviétiques se donnaient rendez-vous à l'occasion d'une conférence ayant pour thème la coopération dans l'Arctique. Cette conférence, organisée par le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement et la *Union of Soviet Societies of Friendship and Cultural Relations with Foreign Countries*, se tenait dans la capitale fédérale du 23 au 26 octobre. Elle accueillait une centaine de spécialistes des deux pays ainsi que trois ministres canadiens, M. Lucien Bouchard, du ministère de l'Environnement et Jake Epp, du ministère de l'Énergie, Mines et Ressources et Mme Kim Campbell, des Affaires indiennes et du Nord canadien et, parmi les Soviétiques, le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Vladimir Petrovsky et M. Yuli Fedorovich

64. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 265*, 30 octobre 1989.

65. *The Globe and Mail*, 13 décembre 1989 pp. B1 et B4; voir aussi *The Globe and Mail*, 14 décembre 1989, p. B3; Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 296*, 29 novembre 1989 et *Le Devoir*, 20 décembre 1989, p. 11.

66. Graham FRASER, *The Globe and Mail*, 20 décembre 1989, pp. A1 et A2.

67. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 302*, 8 décembre 1989.

Kharlamov du département des Affaires internationales du Comité central du PC.<sup>68</sup> Les participants échangeaient lors de ces quatre jours sur divers aspects de la coopération canado-soviétique dans l'Arctique en matière d'énergie, de science, d'environnement, de transport, des droits des autochtones et de contrôle des armements.<sup>69</sup>

Près d'un mois plus tard, soit du 20 au 25 novembre, le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, accompagné de son secrétaire d'État aux Affaires extérieures, se rendait en Union soviétique. Moscou, Kiev et Leningrad constituaient les trois escales de ce voyage qui, outre sa dimension politique, cherchait à donner un nouvel élan aux relations économiques entre les deux pays.

À ce chapitre, le séjour d'une délégation de quelque deux cent cinquante gens d'affaires se juxtaposait à la visite de M. Mulroney. Il en résultait la signature d'une vingtaine de contrats commerciaux, incluant plusieurs projets d'entreprises conjointes, dans des secteurs tels que le tourisme, l'agro-alimentation et la production automobile.<sup>70</sup> La session inaugurale du Conseil commercial Canada-URSS (CCCU) représentait aussi l'un des points forts du volet économique de la visite de M. Mulroney. À cette réunion, le Premier ministre canadien déclarait que les ententes conclues au cours de cette visite, à condition de bénéficier d'une libéralisation des règlements soviétiques concernant les investissements et de la conversion complète du rouble, constituaient « un fondement solide » pour le développement des relations économiques et commerciales canado-soviétiques.<sup>71</sup>

D'autres questions, celles-ci au contenu davantage politique, étaient soulevées durant ce séjour. Ainsi, dès son arrivée à Moscou, M. Mulroney donnait suite à la lettre transmise par le Président soviétique aux participants du Sommet économique de Paris en juillet en s'engageant à intervenir auprès du Groupe des Sept. Le Canada entend proposer un mécanisme de dialogue avec l'URSS en permettant au président sortant du Sommet économique de mettre au courant le président de l'URSS des politiques issues de la réunion annuelle. Le Canada s'engageait en plus à étudier la possibilité d'offrir à l'URSS un statut d'observateur au Conseil du GATT et se montrait favorable à une coopération plus étroite entre l'URSS et l'OCDE.<sup>72</sup>

Ce passage à Moscou était d'autre part marqué par la signature d'une dizaine d'accords bilatéraux, certains reconduits ou élargis, d'autres mettant à profit des secteurs nouveaux. On retiendra parmi ceux-ci la conclusion d'un accord sur la protection des investissements étrangers, d'un autre sur la coopération entre les provinces et les républiques ainsi que les ententes sur l'environnement, les coproductions cinématographiques, l'espace et la lutte contre le trafic des stupéfiants. Un

68. Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 2 octobre 1989, pp. 1 et 14; voir aussi Ministère des Affaires extérieures, *Discours no 89/59*, 23 octobre 1989; Ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, *Discours no 89/140*, 24 octobre 1989.

69. Pour plus de détails, voir Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 25 octobre 1989, p. 3; *The Globe and Mail*, 25 octobre 1989, p. 9.

70. *CanadExport*, vol. 7, no 19, 15 décembre 1989, p. 1; voir aussi Madeleine DROHAN, *The Globe and Mail*, 20 novembre 1989, pp. B1 et B7.

71. Marie TISON, *Le Devoir*, 23 novembre 1989, pp. 1 et 10; Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 23 novembre 1989, pp. A1 et A2.

72. *La Presse*, 21 novembre 1989, p. A1; *Le Soleil*, 21 novembre 1989, pp. A1 et A12.

document sur la coopération dans l'Arctique et dans le Nord était également paraphé.<sup>73</sup>

La signature de ces accords en présence du président du Conseil des ministres, M. Nikolai Ryzhkov, était suivie, le lendemain, par un entretien avec le président soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev. MM. Mulroney et Gorbatchev signaient à cette occasion une déclaration politique commune de plusieurs pages traitant de diverses questions bilatérales et internationales. Il y est partagé une vision commune du monde, lequel est envisagé comme « une communauté de nations interdépendantes ». La déclaration traite également de certaines préoccupations bilatérales: commerce, coopération spatiale, scientifique et technique et lutte contre le trafic des stupéfiants.<sup>74</sup>

De son côté, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, rencontrait son homologue soviétique, M. Edouard Chevardnadze. Les deux hommes approfondissaient notamment les questions des manifestations nationalistes dans les républiques baltes et en Ukraine, en plus d'examiner le dossier du statut de la Lettonie, de l'Estonie et de la Lituanie. À ce sujet, le Canada maintenait son refus de reconnaître juridiquement l'incorporation de ces trois républiques par l'Union soviétique. À l'issue de cette rencontre, M. Clark déclarait avoir reçu des assurances quant au dépôt prochain d'une législation sur le statut officiel de l'Église catholique ukrainienne de même que sur la non-utilisation de la violence à l'égard des mouvements nationalistes.<sup>75</sup>

Du passage du Premier ministre en Ukraine, on retiendra la déclaration sur l'ouverture d'un consulat canadien à Kiev. Les détails relatifs à l'emplacement et à la date d'ouverture n'étaient toutefois pas dévoilés. Réciproquement, l'URSS annonçait l'ouverture d'un deuxième consulat en sol canadien, celui-ci à Toronto.<sup>76</sup>

La question de l'Arctique était, quant à elle, au coeur de l'avant-dernière journée de la visite de M. Mulroney. Il s'adressait alors aux chercheurs de l'Institut de Léningrad sur l'Arctique et l'Antarctique, leur exprimant son inquiétude devant les menaces environnementales qui planent sur cette région et appelant à une plus grande coopération. Il annonçait à cette occasion la création à partir d'avril 1990 d'une commission canadienne des affaires polaires et la tenue dès le printemps prochain à Yellowknife d'une conférence multilatérale sur la protection de l'Arctique. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures indiquait de son côté en conférence de presse que son homologue soviétique avait compris la position canadienne voulant que toute négociation pour le désarmement de cette région se tienne dans le cadre des deux grandes alliances militaires. M. Clark rapportait également que l'URSS s'était

73. Marie TISON, *Le Devoir*, 21 novembre 1989, pp. 1 et 10; Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 21 novembre 1989, pp. A1 et A2; *Le Soleil*, 21 novembre 1989, p. A12.

74. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 22 novembre 1989; *Le Devoir*, 22 novembre 1989, pp. 1 et 8; Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 22 novembre 1989, pp. A1 et A2.

75. Marie TISON, *Le Devoir*, 23 novembre 1989, pp. 1 et 10; Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 23 novembre 1989, p. A5.

76. Marie TISON, *Le Devoir*, 24 novembre 1989, p. 2; Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 24 novembre 1989, pp. A1 et A2.

déclarée prête à signer un traité garantissant le respect des eaux de l'archipel arctique canadien par des sous-marins soviétiques.<sup>77</sup>

À sa dernière journée en URSS, le Premier ministre dressait un bilan positif de son séjour, qui constitue, disait-il, « un début exceptionnellement bon en vue de l'établissement d'un précieux rapport personnel (entre les deux dirigeants) pour l'avenir ». M. Mulroney réitérait de plus son appui aux réformes entreprises en Union soviétique et affirmait partager avec M. Gorbatchev le désir de voir maintenir les deux alliances militaires afin de ne pas déstabiliser les relations Est-Ouest.<sup>78</sup> À la suite de l'invitation faite par le Premier ministre, une visite du président du Conseil des ministres ou même du Président soviétique est attendue au cours de la prochaine année.

## 2 – La Pologne

Le leader du syndicat polonais Solidarité, M. Lech Walesa, débutait en novembre une tournée nord-américaine par un arrêt de quatre jours au Canada. M. Walesa, accompagné d'une dizaine de responsables polonais, rencontrait diverses personnalités des milieux syndicaux, économiques et politiques. À l'issue de sa rencontre avec M. Walesa, le Premier ministre canadien annonçait une série de mesures visant à soutenir les efforts de restructuration économique en Pologne. Le Canada entend, par exemple, entreprendre une campagne de promotion auprès du secteur privé, établir un bureau de coordination pour la Pologne et constituer une mission commerciale qui, sous la direction du vice-premier ministre, devrait se rendre en Pologne en 1990.<sup>79</sup>

## 3 – La Roumanie

Le renversement du régime de Nicolae Ceaucescu et les événements qui l'avaient précédé poussaient le gouvernement canadien à réagir rapidement et à revenir sur des décisions récentes. Le 22 décembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de même que le Premier ministre canadien accueillèrent avec une grande satisfaction la chute du dictateur roumain.<sup>80</sup> Étant donné ce renversement de situation, le Canada demandait à son ambassadeur – qu'il avait rappelé la veille – de demeurer sur les lieux et suspendait une série de mesures qui avait été adoptées à la suite de la répression brutale à Timisoara.<sup>81</sup> Une aide humanitaire de \$100 000 était octroyée le

77. Marie TISON, *Le Devoir*, 25 novembre 1989, p. A2; Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 25 novembre 1989, p. A4; *La Presse*, 25 novembre 1989, pp. A1 et A2.

78. Marie TISON, *Le Devoir*, 27 novembre 1989, p. 2; Jeff SALLOT, *The Globe and Mail*, 27 novembre 1989, p. A3.

79. Maurice GODIN, *Le Devoir*, 14 novembre 1989, pp. 1 et 8; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 14 novembre 1989, p. A1 et A2; voir aussi François BROUSSEAU, *Le Devoir*, 11 novembre 1989, pp. 1 et 12; *Le Devoir*, 11 novembre 1989, pp. 1 et 12; *Le Devoir*, 13 novembre 1989, p. 3; Lana MICHELIN, *The Globe and Mail*, 13 novembre 1989, p. A23.

80. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 316*, 22 décembre 1989; *Le Devoir*, 23 décembre 1989, p. B7.

81. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 311*, 19 décembre 1989, et *Communiqué no 315*, 21 décembre 1989; *The Globe and Mail*, 20 décembre 1989, p. A11; *Le Devoir*, 23 décembre 1989, p. A10; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 23 décembre 1989, p. A6.

24 décembre à la Croix-Rouge canadienne en réponse à l'appel lancé par cet organisme pour des fournitures médicales d'urgence.<sup>82</sup> Deux jours plus tard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures recevait avec satisfaction les rapports de l'ambassade canadienne à Bucarest indiquant une amélioration de la situation dans le pays. M. Clark révélait aussi que l'ambassadeur canadien à Bucarest avait eu des discussions avec les nouvelles autorités du pays et leur avait offert l'assistance du Canada.<sup>83</sup>

#### 4 – La Tchécoslovaquie

Le secrétariat d'État aux Affaires extérieures émettait le 29 décembre un communiqué concernant l'élection de M. Vaclav Havel, au poste de président de la Tchécoslovaquie. « Le Canada accueille avec satisfaction et grand optimisme les événements survenus récemment. Nous assistons à l'émergence des conditions propices à des changements politiques et économiques de grande envergure, y compris la tenue d'élections véritablement libres au printemps prochain », peut-on y lire.<sup>84</sup>

#### 5 – L'aide au développement et l'aide humanitaire

Le 13 décembre, à une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OCDE sur l'aide au processus de démocratisation et aux réformes économiques à la Pologne et à la Hongrie, le Canada présentait une contribution de \$30 millions à un Fonds de stabilisation pour la Pologne.<sup>85</sup> La réponse canadienne à l'effort international pour venir en aide à ces deux pays s'était amorcée en octobre par une contribution de \$42 millions en aide économique dont \$12 millions d'aide alimentaire à la Pologne. Le programme canadien, qui inclut aussi des facilités au niveau du crédit et des propositions de tarif préférentiel, sera dirigé par M. Eric Bergbusch, ancien ambassadeur en Pologne.<sup>86</sup>

### J — Le Canada, l'Amérique latine et les Caraïbes

L'adhésion du Canada à l'OEAs, après plusieurs années d'hésitation, constitue évidemment une nouvelle donnée dans les relations Canada-Amérique latine. Outre ce geste, on retiendra plus particulièrement du trimestre la position canadienne sur l'intervention américaine au Panama.

#### 1 – Le Sommet du Costa Rica

Convoqués par le président Oscar Arias à l'occasion du centenaire de la démocratie dans son pays, une quinzaine de dirigeants des pays du continent américain se

82. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 319*, 24 décembre 1989.

83. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 320*, 26 décembre 1989; *The Globe and Mail*, 27 décembre 1989, p. A4.

84. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 323*, 29 décembre 1989.

85. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 305*, 13 décembre 1989; Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 89/69*, 13 décembre 1989.

86. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 12 octobre 1989; *Le Devoir*, 13 octobre 1989, p. 2; Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 258*, 25 octobre 1989.

retrouvaient les 27 et 28 octobre dans la capitale costaricaine. Prenant la parole lors de l'inauguration du Sommet, le Premier ministre canadien exprimait publiquement la volonté d'adhésion de son pays à l'OEA. Décrivant cette décision comme « un nouveau départ dans (les) relations avec l'Amérique latine », M. Mulroney soulignait le désir des canadiens de devenir « des citoyens à part entière » des Amériques.<sup>87</sup>

L'annonce de la participation canadienne à l'OEA constituait l'une des multiples questions à ce sommet où les grands thèmes politiques et économiques du continent se trouvaient à l'ordre du jour. Parmi celles-ci on notera la déclaration du Président nicaraguayen de mettre fin au cessez-le-feu dans son pays. Présent lui aussi au Costa Rica, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se montrait inquiet d'une telle éventualité, considérant le cessez-le-feu comme « un élément essentiel du processus de paix ».<sup>88</sup>

## 2 – Le Chili

L'élection présidentielle du 14 décembre au Chili, qui mettait fin à seize années de gouvernement militaire, était qualifiée de « grande victoire pour la démocratie en Amérique latine » par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Patricio Aylwin, à la tête d'une coalition de partis politiques, a remporté cette élection. Son investiture aura lieu au mois de mars.<sup>89</sup>

## 3 – El Salvador

Le Canada déplorait durant le mois de novembre les actes de violence commis au El Salvador alors que les combats civils se poursuivaient et que des événements tels que des attentats à la bombe et les assassinats de membres de la communauté jésuite secouaient le pays.<sup>90</sup> Le 16, le ministre des Affaires extérieures annonçait le versement de \$100 000 au Comité international de la Croix-Rouge pour une assistance médicale et matérielle aux victimes des combats.<sup>91</sup>

## 4 – Le Panama

« Le gouvernement canadien regrette l'intervention américaine au Panama, mais il comprend la mesure prise par les États-Unis, (...) L'intervention militaire est un précédent dangereux, et nous notons que les États-Unis ont utilisé la force en dernier recours, et seulement après avoir constaté l'échec de leurs efforts en vue de régler pacifiquement la situation au Panama ».<sup>92</sup> Tels sont les termes du communiqué émis le 20 décembre par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la suite de

87. *Le Devoir*, 28 octobre 1989, p. A5; *The Globe and Mail*, 28 octobre 1989, pp. A1 et A2; voir aussi *Le Devoir*, 27 octobre 1989, pp. 1 et 10 et *Le Monde*, 29-30 octobre 1989, p. 1 et p. 4.

88. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 264*, 30 octobre 1989.

89. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 308*, 15 décembre 1989.

90. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 270*, 2 novembre 1989 et *Communiqué no 285*, 16 novembre 1989.

91. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 286*, 16 novembre 1989.

92. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 313*, 20 décembre 1989.

l'invasion des forces armées américaines. Le même jour, il devait expliquer aux députés de la Chambre des communes les raisons du comportement canadien. Après avoir rappelé l'adhésion « pleine et sans réserve » du Canada au principe de non-ingérence dans les affaires internes d'un État, M. Clark qualifiait d'« unique » la situation panaméenne et retenait deux éléments expliquant cette particularité. Il notait, dans un premier temps, que la présence américaine dans ce pays résultait d'un traité et non d'une occupation et soulignait, dans un second temps, que des actes de violence contre des citoyens américains et l'escalade des menaces de la part du Panama avaient contribué à miner les chances de réussite d'une méthode pacifique.<sup>93</sup>

Au niveau international, le comportement américain était condamné par l'Organisation des États américains et par l'Assemblée générale des Nations Unies. N'étant pas encore membre à part entière de l'Organisation, donc privé de droit de vote, le Canada exprimait néanmoins son opposition à la résolution de l'OEA et votait à l'ONU contre la résolution de l'Assemblée générale.<sup>94</sup> Rappelons, qu'outre le Canada, seuls la Grande-Bretagne et le El Salvador s'étaient montrés favorables au geste américain.

## 5 – L'aide humanitaire et l'aide au développement

Le 17 octobre, à l'occasion du 6<sup>ème</sup> congrès de l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI), la ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, annonçait une contribution de \$4 millions, sur une période de six ans, à cet organisme. Ces fonds serviront à l'amélioration de l'enseignement supérieur en Amérique latine et aux Antilles.<sup>95</sup>

## K — Le Canada, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

### 1 – Le processus de paix au Moyen-Orient

L'annonce au début de décembre d'un déblocage dans le processus de paix au Moyen-Orient était reçue avec satisfaction par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. « Le Canada est d'avis que l'acceptation du plan en cinq points du secrétaire d'État américain Baker, aussi bien par Israël que par l'Égypte, marque un progrès important et fort bienvenu vers l'ouverture des négociations entre les parties directement intéressées, première étape indispensable pour parvenir à un règlement global, juste et durable », a expliqué M. Clark. Il se montrait également optimiste quant à la tenue de la rencontre des ministres des Affaires étrangères d'Israël, d'Égypte et des États-Unis qui doit se tenir à Washington au prochain trimestre.<sup>96</sup>

93. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Discours no 89/70*, 20 décembre 1989.

94. *The Globe and Mail*, 23 décembre 1989, p. A5; Thomas PARRY, *The Globe and Mail*, 1<sup>er</sup> janvier 1990, p. A5; voir aussi Maurice GODIN, *Le Devoir* 21 décembre 1989, p. 10 et Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 21 décembre 1989, pp. A1 et A4.

95. ACDI, *Communiqué no 89-51*, 17 octobre 1989.

96. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 301*, 8 décembre 1989.

## 2 – La Jordanie

Le roi Hussein de Jordanie arrivait au Canada le 10 octobre pour une visite officielle de six jours. En plus de s'adresser aux deux Chambres réunies, le chef de l'État jordanien s'entretenait, lors d'un dîner de travail, avec le Premier ministre canadien et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. À l'issue de cette rencontre, on annonçait du côté canadien l'attribution de \$17,5 millions d'aide à la Jordanie. Réparti sur deux années, ce montant doit notamment permettre la poursuite de l'assistance économique à ce pays. Après Ottawa, le roi devait se rendre à Toronto et à Calgary.<sup>97</sup>

Il s'agissait de la deuxième visite au Canada cette année d'un dirigeant politique du Moyen-Orient, la première, ayant eu lieu au trimestre dernier avec le séjour du Président israélien. Une troisième, celle du Président égyptien, est prévue au cours de l'année prochaine. On se souviendra que M. Mulroney avait indiqué en septembre son intention de se rendre au Moyen-Orient dans un avenir rapproché.

## 3 – Le Liban

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se disait « consterné » à la suite de l'annonce de l'assassinat du président du Liban, M. René Mouawad, acte qui, selon lui, « porte un dur coup à tous les efforts déployés dernièrement pour trouver une solution à la crise qui sévit depuis si longtemps au Liban ». <sup>98</sup> Plus tôt, à la fin d'octobre et au début de novembre, M. Clark avait salué les consultations entreprises entre les parlementaires libanais sous l'égide du Comité tripartite des chefs d'États arabes et l'élection de M. Mouawad à la présidence du pays.<sup>99</sup>

## L — Le Canada et l'Afrique (Sud du Sahara)

### 1 – L'Afrique du Sud

L'Afrique du Sud annonçait au cours du trimestre les libérations de plusieurs prisonniers politiques dont celle de M. Walter Sisulu, dirigeant du Congrès national africain, et la suspension des condamnations des accusés de l'Affaire Delmas. Le Canada qui, depuis longtemps, suivait de près ces dossiers se réjouissait de ces nouvelles. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures demandait aux autorités sud-africaines de poursuivre dans cette voie en prenant d'autres mesures susceptibles de dénouer la crise politique en Afrique du Sud telles que la levée de l'état d'urgence et la remise en liberté de Nelson Mandela.<sup>100</sup>

97. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 11 octobre 1989; *Le Devoir*, 11 octobre 1989, p. 3; *The Globe and Mail*, 11 octobre 1989, p. A11; Paul KORING, *The Globe and Mail*, 12 octobre 1989, p. A11.

98. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 291*, 22 novembre 1989.

99. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 257*, 24 octobre 1989, et *Communiqué no 278*, 8 novembre 1989.

100. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 239*, 11 octobre 1989; Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 310*, 15 décembre 1989.



## 2 – La Namibie

En début de trimestre, le groupe d'observateurs parlementaires canadiens qui s'était rendu en Namibie en septembre remettait son rapport. Il y est notamment indiqué que le nombre élevé d'électeurs inscrits représente un « succès remarquable », que la procédure électorale devrait s'effectuer grâce à un « dépouillement rapide des votes » et que le Canada, une fois l'indépendance namibienne obtenue, devrait fournir une aide au développement et encourager les investissements dans ce pays.<sup>101</sup>

Quelques jours plus tard, le Canada acceptait de fournir, à la demande des Nations Unies, une équipe de 40 contrôleurs électoraux au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT).<sup>102</sup> Ces personnes se rendaient en Namibie, le 24 octobre, pour se joindre à 1300 autres contrôleurs chargés de superviser le scrutin qui se déroulait du 7 au 11 novembre. (On trouvera d'autres détails concernant le contingent canadien au sein de la GANUPT dans la section sur l'ONU).

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures faisait sienne, le 12 novembre, la conclusion des Nations Unies selon laquelle des élections « libres et équitables » avaient eu lieu en Namibie. M. Clark disait également espérer que la rédaction d'une constitution s'appuie sur des principes comprenant des garanties dans les domaines de la démocratie et des droits de la personne.<sup>103</sup>

## M — Le Canada, l'Asie et l'Océanie

### 1 – Le voyage du Premier ministre à Singapour

M. Brian Mulroney effectuait à la mi-octobre une visite officielle de deux jours à Singapour avant de se rendre en Malaysia pour le Sommet du Commonwealth. Il s'entretenait alors avec son homologue, M. Lee Kuan Yew, en poste depuis une trentaine d'années. À l'issue de cette rencontre, un porte-parole de M. Mulroney rapportait que la situation des droits de la personne à Singapour avait été abordée « de façon claire et sans équivoque ».<sup>104</sup> Pendant son séjour, le Premier ministre canadien rencontrait également des gens d'affaires et profitait de l'occasion pour présenter devant les membres de l'Institut des études du sud-est asiatique la stratégie commerciale canadienne connue sous le nom d'« Horizon le Monde ».<sup>105</sup>

### 2 – Visites du ministre du Commerce extérieur en Asie et au Pacifique

Profitant de sa participation à diverses conférences économiques au Japon, en Thaïlande et en Australie, M. John Crosbie, le ministre du Commerce extérieur,

101. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 240*, 6 octobre 1989.

102. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 243*, 12 octobre 1989.

103. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqué no 282*, 12 novembre 1989.

104. *Le Devoir*, 16 octobre 1989, p. 3; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 16 octobre 1989, p. A3; voir aussi *Le Devoir*, 30 octobre 1989, pp. 1 et 14.

105. *CanadExport*, vol. 7, n° 17 (15 novembre 1989), pp. 1-4; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 16 octobre 1989, pp. B1 et B4.

tenait une série d'entretiens bilatéraux avec des ministres et des gens d'affaires dans chacun des pays visités. Par exemple à Tokyo, il s'adressait aux membres de la Chambre de Commerce du Canada au Japon et à Bangkok, au Conseil des gens d'affaires Canada-Thaïlande.<sup>106</sup> Cette série de consultations économiques avait débuté les 5, 6 et 7 novembre à Canberra par la tenue de la toute première rencontre ministérielle de coopération économique en Asie-Pacifique.

Convoquée par le Premier ministre australien, la réunion de Canberra devait examiner les possibilités de renforcer la coopération économique entre les douze pays présents dans la région Asie-Pacifique. Rejetant tout concept de bloc économique, les participants renouelaient leur engagement envers le GATT et les négociations multilatérales et acceptaient une proposition canadienne voulant que les participants coopèrent au succès de l'*Uruguay Round*. À cet égard, ils convoqueraient en septembre 1990 une réunion des ministres responsables sur cette question. Les participants convenaient de plus de la création d'un cadre institutionnel permanent dans cette région. Ce processus dont l'idée a été lancée depuis quelque temps déjà devrait toutefois se faire de façon graduelle. Les discussions à ce sujet seront menées par des fonctionnaires de chaque pays avec l'appui des institutions déjà existantes. Enfin, pour maintenir l'élan donné par la rencontre de Canberra, les ministres accueillaient favorablement l'invitation de Singapour de recevoir les participants à une deuxième rencontre en 1990.<sup>107</sup>

### 3 – La Corée du Sud

Les discussions sur le dossier de la pratique de la pêche aux filets dérivants se poursuivaient en début de trimestre entre des fonctionnaires canadiens et sud-coréens. On se souviendra que le ministre du Commerce extérieur avait fait part des préoccupations du Canada à cet égard lors de son passage dans ce pays en septembre dernier. À la suite de ces discussions préliminaires, des scientifiques canadiens pourront être admis à titre d'observateurs sur des navires de recherche coréens pendant la saison de pêche 1990. La réciprocité sera également autorisée du côté canadien. D'autres discussions devraient être tenues afin d'étendre de telles mesures aux bâtiments de pêche commerciale.<sup>108</sup>

### 4 – Le Japon

Des représentants des secteurs public et privé japonais se rendaient du 22 octobre au 2 novembre dans chacune des provinces canadiennes afin d'examiner les possibilités d'investissement au pays. Cette mission d'investisseurs était dirigée par le président de la société Mitsubishi, M. Shinroku Morohashi.<sup>109</sup>

106. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 266*, 31 octobre 1989, *Discours no 89/63*, 15 novembre 1989 et *Discours no 89/65*, 20 novembre 1989; voir aussi Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 284*, 15 novembre 1989.

107. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 277*, 7 novembre 1989; Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 8 novembre 1989, p. 11.

108. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 234*, 3 octobre 1989.

109. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 250*, 18 octobre 1989.

## 5 – Les Philippines

Accompagnée de son ministre des Affaires étrangères, M. Raul Manglapus, la présidente des Philippines, Mme Corazon Aquino était de passage pour quatre jours au Canada dans le cadre de la tournée nord-américaine qu'elle effectuait au début du mois de novembre. En plus de s'adresser aux membres de la communauté philippino-canadienne ainsi qu'à des représentants du milieu des affaires qu'elle invitait à investir dans son pays, Mme Aquino rencontrait le Premier ministre canadien à qui elle demandait d'user de son influence auprès du Fonds monétaire international pour faciliter le remboursement de la dette extérieure des Philippines.<sup>110</sup> Cette visite était également marquée par la signature de plusieurs accords de coopération dans les domaines du droit du commerce et de l'aide au développement. Ainsi, un traité d'extradition, un mémoire d'entente sur l'inspection de produits de la pêche et quatre projets de développement étaient conclus entre les deux pays.<sup>111</sup>

## 6 – Aide humanitaire et aide au développement

L'ACDI signait le 2 octobre une entente de \$33,8 millions avec l'Université Dalhousie afin de renforcer les capacités de gestion en environnement en Indonésie. En vertu de cette entente, cette université canadienne conseillera divers organismes gouvernementaux et privés en vue d'améliorer la planification, les mesures de contrôle de la pollution et les procédures d'évaluation d'impacts environnementaux.<sup>112</sup> Par ailleurs, la Société pour l'expansion des exportations appuyait en novembre l'achat d'équipement pour la construction d'une usine de pâtes en Thaïlande et accordait en décembre un prêt à la Chine pour la création d'un centre de fabrication d'oxyde d'éthylène.<sup>113</sup>

## N – Chronologie thématique\*

### *Signature du traité de coopération en matière de brevets*

2 octobre :

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre intérimaire de la Consommation et des Corporations annoncent la ratification par le Canada du Traité international de coopération en matière de brevets. Ce traité établit un système grâce auquel le dépôt d'une demande au Canada permet automatiquement la demande de la protection sur d'autres marchés. Il entrera en vigueur le 2 janvier 1990.

110. Thomas PARRY, *The Globe and Mail*, 6 novembre 1989, pp.A1 et A14; *Le Devoir*, 7 novembre 1989, p. 3 et 8 novembre 1989, p. 2.

111. Ministère des Affaires extérieures, *Communiqués no 274, 275 et 276*, 7 novembre 1989.

112. ACDI, *Communiqué no 89/48*, 2 octobre 1989.

113. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 294*, 30 novembre 1989 et *Communiqué no 322*, 28 décembre 1989.

\* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

*Mission commerciale en Scandinavie*

2 au 17 octobre:

Une mission commerciale comprenant des représentants de 14 entreprises canadiennes ainsi que des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur visitent la Finlande, la Suède, l'Islande, le Danemark et la Norvège. Cette mission a pour objectif la promotion du commerce et de l'investissement.

*Traité d'extradition avec les Pays-Bas*

13 octobre:

Le Canada et les Pays-Bas signent un nouveau Traité d'extradition rendant ainsi caduc celui de 1898. Le nouveau traité qui améliorera la collaboration entre les deux pays en matière de criminalité, prévoit notamment que l'extradition pourra dorénavant s'appliquer à tout acte punissable d'une peine d'emprisonnement supérieure à une année et non plus seulement aux infractions énoncées dans le document.

*Le Canada et le Rwanda*

18 octobre:

Le gouvernement canadien, par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations, accorde au Rwanda des crédits de \$4,5 millions US afin d'appuyer un contrat pour l'achat de lignes de transmission entre ce pays et une compagnie québécoise. L'ACDI accorde de son côté près de \$2 millions pour l'achat d'équipement et de services.

*Violations des droits de la personne en Bulgarie*

26 octobre:

Le Canada fait part de ses vives préoccupations aux autorités bulgares à la suite de l'emploi de la force lors du rassemblement d'un groupe environnemental pendant une réunion à Sofia de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe concernant la protection de l'environnement.

*M. Imre Pozsgay de passage au Canada*

Début novembre:

L'un des candidats à la présidence hongroise, M. Imre Pozsgay, effectue un arrêt au Canada. Après quelques rencontres avec des dirigeants canadiens dont le Premier ministre, il poursuit aux États-Unis sa mission de promotion auprès des investisseurs et des politiciens étrangers.

*Modification de la réglementation sur l'exportation de produits toxiques*

6 novembre:

Le ministre de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, annonce l'interdiction dès le mois de mars 1990 de l'exportation outre-mer de biphényles polychlorés (BPC). Le gouvernement avait décidé depuis quelque temps déjà d'amender son règlement sur l'émission de permis aux exportateurs de BPC et d'autres déchets dangereux.

*Les ventes de produits agricoles à Cuba*

6 novembre:

Le gouvernement canadien, par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations, accorde une assurance à l'exportation d'une valeur de \$25,9 millions pour couvrir des ventes de produits agricoles à Cuba.

*Le Canada et les réfugiés est-allemands*

9 novembre:

Le Canada acquiesce à la demande d'aide de l'Allemagne de l'Ouest et met à sa disposition des terrains en vue du logement temporaire pour le nombre élevé de réfugiés en provenance d'Allemagne de l'Est. Cette mesure provisoire s'applique aux terrains réservés en sol ouest-allemand aux Forces armées canadiennes.

*Le dossier TV5*

mi-novembre:

Les ministres canadiens, québécois et français des Communications, responsables du dossier de TV5 s'entretiennent à Paris de cette question et conviennent du maintien du projet tout en améliorant sa programmation et sa structure opérationnelle.

*Réaction canadienne aux agissements de la Roumanie vis-à-vis d'un fonctionnaire de l'ONU*

24 novembre:

Le Canada, par la voie de son secrétaire d'État aux Affaires extérieures, condamne le comportement des autorités roumaines à l'égard de M. Dumitru Mazilu, rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et la jeunesse. M. Mazilu prépare un rapport sur les pratiques de la Roumanie en matière de droits de la personne. Le gouvernement roumain est intervenu pour empêcher la visite que devaient rendre quatre diplomates occidentaux, dont celui du Canada, à M. Mazilu.

*La loi sur les institutions financières*

Décembre:

Le dépôt de la législation sur les institutions financières à la Chambre des communes est reporté par le gouvernement canadien. La durée de ce nouveau délai n'est pas précisée.

*Rencontre avec le nouveau Secrétaire général du Commonwealth*

11 décembre:

Profitant d'un passage à Londres, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, rencontre M. Emeka Anyaoku, nouveau Secrétaire général du Commonwealth afin de passer en revue diverses questions concernant le Commonwealth, principalement les travaux du Comité des ministres des Affaires étrangères sur l'Afrique australe.

*Le Canada et le Conseil international de l'étain*

22 décembre:

Le Canada accueille favorablement la résolution du Conseil international de l'étain par laquelle le Conseil accepte l'offre de règlement hors cour qui lui avait été faite par ses créanciers. Dans cette poursuite, le Canada et d'autres membres de cet organisme avaient défendu une position juridique voulant que les États membres d'une organisation internationale n'aient pas à être tenus responsables des dettes contractées par cet organisme. Il a toutefois été jugé opportun d'accorder une certaine indemnité aux créanciers du Conseil. La contribution du Canada s'élèvera à \$13 millions sur un total de \$365 millions. Ce règlement mettra fin en mars à toutes les poursuites intentées contre les États membres ou le Conseil.

*Nouveau gouverneur général*

6 octobre:

Le Premier ministre canadien annonce la nomination de M. Ramon Hnatyshyn, ancien ministre conservateur du gouvernement fédéral, au poste de gouverneur général. M. Hnatyshyn, qui succède à Mme Jeanne Sauvé, entrera en fonction en janvier prochain.

*Nominations aux Nations Unies*

16 octobre:

On apprend la confirmation de la nomination de M. William O'Neil au poste de secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI). Le Conseil de l'OMI avait annoncé la nomination de M. O'Neil plus tôt cette année. Sa candidature a été confirmée par les 32 pays membres lors de la 16<sup>ème</sup> assemblée de l'Organisation à Londres. Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1990

23 octobre:

M. Philippe Kirsch remplace M. P. Laberge en tant que représentant permanent adjoint et ambassadeur à la mission permanente du Canada auprès de l'ONU à New York.

*Nominations politiques et diplomatiques*

19 octobre:

Le quotidien *The Globe and Mail*, rapporte l'affectation de M. de Montigny Marchand au poste de sous-ministre au ministère des Affaires extérieures. Par ailleurs la fonction d'ambassadeur des Nations Unies à Genève qu'assumait M. Marchand sera dorénavant remplie par M. Gerald Shannon, qui devient également ambassadeur pour les négociations multilatérales commerciales et responsable des négociations de l'*Uruguay Round*. Il remplace dans cette dernière fonction Mme Sylvia Ostry. Quant à M. Donald Campbell, il passe de la direction de la section des États-Unis au ministère des Affaires extérieures au rôle de sous-ministre au Commerce international et de sous-ministre associé au ministère des Affaires extérieures.

23 octobre:

Le ministère des Affaires extérieures annonce les nominations suivantes dans ses représentations à l'étranger: M. Charles Philip Basset devient Haut-Commissaire

au Zimbabwe, M. Dean John Browne, ambassadeur en Colombie avec accréditation simultanée en Équateur, Mme Ingrid Marianne Hall est nommée ambassadrice en Indonésie et M. Peter Julian Arthur Hancock, ambassadeur en Pologne avec accréditation simultanée en République démocratique allemande. MM. Ernest Hébert, Claude Laverdure et Allan Norman Lever sont respectivement nommés ambassadeur en Grèce, ambassadeur au Zaïre avec accréditation simultanée au Burundi et au Rwanda et ambassadeur en Arabie Saoudite avec accréditation simultanée au Yémen du Nord et au Yémen du Sud. Mme Anne Leahy sera dorénavant ambassadrice au Cameroun avec accréditation simultanée au Tchad; quand à Mme Nancy Stiles, elle sera Haut-Commissaire au Sri Lanka avec accréditation simultanée au Nicaragua, au El Salvador et au Honduras et ambassadeur au Mexique.

13 décembre:

Le gouvernement fédéral annonce la nomination de M. Ed Broadbent, ancien chef du Nouveau Parti Démocratique, à la tête du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. M. Broadbent assumera ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> février 1990.

## II – Les relations extérieures du Québec

(octobre à décembre 1989)

### A – Aperçu général

Le premier ministre Robert Bourassa annonçait le 11 octobre la composition de son nouveau gouvernement issu de la victoire électorale libérale du 25 septembre dernier. La direction des Affaires internationales passait à M. John Ciaccia, auparavant ministre de l'Énergie et des Ressources, qui se voyait également confié le dossier des Affaires autochtones. Mme Monique Gagnon-Tremblay conservait le portefeuille des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. André Vallerand passait au Tourisme, Mme Lise Bacon, toujours vice-premier ministre, à l'Énergie et aux Ressources et M. Gérald Tremblay remplaçait à l'Industrie, au Commerce et à la Technologie M. Pierre MacDonald. Le Premier ministre nommait également pour la première fois un ministre délégué à la Francophonie, M. Guy Rivard.<sup>1</sup>

À plusieurs reprises au cours de l'automne, le ministre des Affaires internationales exposait sa conception du rôle du ministère qu'il croit mûr, après la récente période de réorganisation administrative, pour devenir vraiment opérationnel et plus actif. M. Ciaccia affirmait d'abord son intention de « revoir en profondeur l'approche québécoise des affaires internationales ». <sup>2</sup> Afin de concevoir ces « nouvelles formules qui vont nous permettre de répondre aux nouveaux défis » <sup>3</sup>, il entend obtenir la collaboration des douze ministères sectoriels traditionnellement engagés dans des

1. *Le Devoir*, 12 octobre 1989, p. 1.

2. Extrait d'un discours de M. John CIACCIA, *Le Devoir*, 25 novembre 1989, p. A7.

3. *Ibid.*